

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023 à 18h30

Présents : Nathalie DONZE, Jean François RIBIERE, Jean-Marie ROPP, Céline VAN DER HEYDEN, Régis BAZELIN (arrivée à 19h00), Gilles UTTEWILLER, Claudine GOUSSET, Patrick STRAUSS, Karine LEMAZO, Gilles GOSZKA,

Procurations : Sylvianne BARROCAS à Claudine GOUSSET, Masha SCHWARTZWALDER à Gilles GOSZKA, Béatrice MONNIER à Jean-François RIBIERE

Absents : Adeline ARNOULD, Antoine DALLONS

Séance ouverte à 18h40

Les Conseillers Municipaux ont élu à l'unanimité (12 voix) Gilles GOSZKA secrétaire de séance.

1. Prime pouvoir d'achat de la commune

M. le Maire rappelle que l'Etat a décidé l'attribution d'une prime exceptionnelle, dite « prime pouvoir d'achat » aux agents de la Fonction publique d'Etat et hospitalière. Concernant le versement de cette prime aux agents de la fonction publique territoriale, un décret paru le 31 octobre 2023 précise qu'elle est laissée à la discrétion des collectivités.

Après en avoir délibéré et en adéquation avec les finances communales, le Conseil Municipal décide d'octroyer la prime aux agents communaux à hauteur de 50% des montants proposés par l'Etat.

Celle-ci sera versée début 2024.

➤ Unanimité 12 voix

Arrivée de Régis BAZELIN à 19h00.

2. CDG70 Convention cadre unique - Maintien des taux pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention cadre unique du CDG70 pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026.

➤ Pour 12 voix, Contre 0 voix, Abstention : 1 voix (Régis BAZELIN)

3. Etat d'assiettes des coupes 2024 ONF.

M. le Maire présente le projet de l'ONF concernant les coupes et les travaux pour l'année 2024 afin d'optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité et les paysages.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- L'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. ➤ Unanimité 13 voix
- La proposition de vente de coupes et les produits de coupe ➤ Unanimité 13 voix
- La vente de gré à gré des chablis en bloc et façonnés ➤ Unanimité 13 voix
- La vente de gré à gré des produits de faible valeur - chablis ou dépérissements (sécurisation par extraction de bois dépérissant) ➤ Unanimité 13 voix
- La proposition de coupes pour l'affouage ➤ Unanimité 13 voix

Concernant la rémunération de l'ONF, le Conseil Municipal, n'ayant eu aucune valeur chiffrée, demande la fourniture d'un devis qui sera soumis à délibération. ➤ Unanimité 13 voix

4. Dénomination de rues.

Après présentation par M le Maire, le Conseil Municipal approuve les changements suivants :

- Pour le lotissement derrière les vergers à Malval, ajouter « Impasse des Fleurs »,
- De créer une « Rue de la zone artisanale » au cœur de la Route de Ronchamp,
- De créer un chemin pour le lotissement de M. ROUSSEL dénommé « Chemin du rail »
- Annuler la délibération du 10 mai 2023 concernant la « rue des jolis bois » à Malval

➤ Unanimité 13 voix

5. Schéma directeur d'alimentation en eau potable, aide de l'Agence de l'eau à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'aide de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

➤ Unanimité 13 voix

6. Demandes de subventions concernant le projet d'appartement dans le bâtiment de l'ancienne Mairie.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des audits énergétiques ont été réalisés par le cabinet d'étude thermique Ad3conseil. Ce diagnostic énergétique a permis d'envisager des travaux de rénovation énergétique nécessaires et pertinents sur un bâtiment communal.

La commune a donné mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'étude ECA afin de réaliser une étude approfondie sur la base de ces audits énergétiques.

L'avant-projet définitif du cabinet d'études ECA est d'un montant de 92 335,28 € HT.

Après étude, le Conseil Municipal valide le montant estimatif de l'avant-projet pour un montant de 92 335,28 € HT ainsi que la sollicitation de subventions auprès des organismes suivants :

- SIED70
- Département de la Haute-Saône
- DETR et DSIL
- Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du programme EFFILOGIS

➤ Unanimité 13 voix

7. Acquisition d'un terrain à l'entrée de Corcelles.

Cette délibération, ajoutée par erreur a déjà été approuvée par délibération lors du Conseil Municipal en mai 2023.

8. Convention avec la commune de Chavanne pour les heures supplémentaires réalisées par l'agent technique.

La commune de Chavanne a proposé à la commune de Saulnot une convention afin de mettre par écrit les modalités de remboursement des heures supplémentaires réalisées par les agents techniques des deux communes respectives.

➤ Unanimité 13 voix

9. Questions diverses

Néant

La séance a été levée à 20h15.

Fait à Saulnot le 18/12/2023

Le Maire Jean-François RIBIERE

